

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 19 février s'est tenu un conseil de Faculté plénier particulièrement dense.

Nous avons d'abord souhaité la bienvenue à Madame Yasmine Bouaiche, nouvellement élue au Conseil dans le collège BIATSS.

A l'ordre du jour, deux questions principales :

D'abord, celle des **modalités d'évaluation des connaissances** qui constitue le prolongement de la réforme Licence dont l'architecture générale avait été adoptée lors du Conseil précédent (22 janvier).

En ce qui concerne les bonifications, la liste est la suivante : activités physiques et sportives, orchestre universitaire, concours, engagement citoyen et deux cours en FOAD ouverts à partir du semestre 2 l'an prochain. Le Conseil s'est prononcé, après débats, en faveur de l'alternative suivante : si possible, maintien du système actuel (3,33% maximum par semestre) pour la moyenne et les mentions. A défaut, deux fois 2% au maximum pour les mentions uniquement.

En ce qui concerne les règles de compensation : compensation annuelle des deux semestres, compensation entre les unités par semestre uniquement.

En ce qui concerne la seconde chance (session de rattrapage) : maintien des notes faisant l'objet d'un contrôle continu (TD et langues). Une épreuve unique écrite pour les matières non validées.

Ensuite, la question de la **participation financière des boursiers** à certaines de nos formations qui s'ajoutent aux formations académiques classiques. Après un travail de réflexion préalable mené en concertation entre les directions du CSD, ESL et IEJ et les élus étudiants, le principe a été posé d'une participation financière des étudiants boursiers qui apparait surtout comme un gage de sérieux et de responsabilisation lors des inscriptions. La proportion actuelle de boursiers est 30,31% (IEJ), 35,3% (CSD) et 38,5% (ESL). Le Conseil a voté une participation de 50 E (CSD), 100 E (DU de l'ESL), 150 E (IEJ) sauf avocats (100 E).

Parmi les autres questions traitées, on signalera, outre les modifications d'arrêtés d'exams en L2, L3, M1, M2, DU, formations de l'ESL, FOAD et Formation continue, la modification de la liste des concours ouvrant droit à bonification désormais au nombre de 21 au lieu de 26 ainsi que la création d'un DU intitulé « Formation commune à la négociation collective » proposé par notre collègue Cécile Amauger-Lattes.

Le PR Gérard Jazottes (VP formation continue) a évoqué la réforme de la capacité en droit qui sera articulée sur les dispositifs liés à l'accueil des étudiants en L1.

Le directeur de la FOAD, Didier Guignard, a fait une présentation générale de la Licence en droit qui sera désormais accessible pour les trois années.

Prochain Conseil de Faculté : le mardi 19 mars.

Philippe Nélidoff, doyen de la Faculté de droit et science politique